

---

# Conditions générales d'hébergement

applicables à compter du 3 janvier 2011

---



S.A.R.L. au capital de 8 000 €  
79 boulevard Richelieu 92500 Rueil-Malmaison  
Tél.: 01 57 69 12 29 - Fax : 01 57 69 12 27  
RCS Nanterre B 445 020 845 - APE 5829C  
TVA intracommunautaire FR 40 445 020 845

# Table des matières

<b>1 Définitions</b>	<b>3</b>
<b>2 Objet du contrat</b>	<b>3</b>
<b>3 Prestations</b>	<b>3</b>
3.1 Hébergement	3
3.2 Site internet	4
3.2.1 Espace FTP	4
3.2.2 Bases de données	4
3.2.3 Statistiques	4
3.3 Messagerie	4
3.3.1 Configuration	4
3.3.2 Volumétrie	5
3.3.3 Filtrage des messages	5
3.3.4 Envoi de messages	5
3.3.5 Consultation des messages	5
3.4 Sécurité et sauvegardes	5
3.5 Interface d'administration	6
3.6 Support technique	6
3.7 Volumes de transfert et de stockage	6
3.8 Performances	6
3.9 Interruption du service	6
3.10 Réclamations	7
<b>4 Conditions d'accès aux services</b>	<b>7</b>
4.1 Identification du client	7
4.2 Protection des données à caractère personnel	7
4.3 Protection des mineurs	8
4.4 Achat et transfert de domaine	8
4.5 Production des contenus et responsabilité éditoriale	8
4.6 Propriété intellectuelle	9
4.7 Responsabilité	9
4.8 Sécurité des accès	10
4.9 Durée	10
4.10 Suspension	11
4.11 Prix	11
4.12 Facturation	11
4.13 Législation	11
<b>5 Dispositions finales</b>	<b>12</b>
5.1 Notifications	12
5.2 Force majeure	12
5.3 Accord des parties	12
5.4 Evolution	13
5.5 Confidentialité	13
5.6 Preuve	13
5.7 Cession	13
5.8 Droit applicable et attribution de compétence	13
5.9 Election de domicile	13

# 1 Définitions

**Accès à Internet** Service permettant aux abonnés d'accéder au réseau Internet et à ses différents services : courrier électronique, échange de fichiers, de logiciels et plus généralement, échange de données à travers le réseau Internet.

**Base de données** Logiciel permettant le stockage d'informations structurées et facilitant leur utilisation. Par exemple MySQL, PostgreSQL, ...

**Client** Toute personne physique majeure ou personne morale signataire du bon de commande et titulaire du contrat.

**Contrat** Ensemble des documents contractuels composés par ordre décroissant de priorité, des présentes conditions générales, des éventuelles conditions particulières et du bon de commande.

**Email** Courrier électronique (ou courriel) envoyé par Internet vers des boîtes aux lettres (ou messageries) électroniques. Les boîtes aux lettres sont identifiées par des adresses généralement au format <nom d'utilisateur>@<nom de domaine>.

**Hébergement** Ressources techniques et moyens mis à la disposition du client lui permettant de publier et d'exploiter un ou plusieurs sites Internet.

**Identifiant** Terme qui désigne, d'une manière générale, le couple nom d'utilisateur/mot de passe permettant au client de s'identifier sur le réseau.

**Internet** Réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et situés en divers lieux géographiques.

**Nom de domaine** Nom désignant de manière unique l'emplacement sur Internet des sites Internet.

**Serveur** Ensemble de matériels destinés à la mise en oeuvre des fonctions nécessaires à la publication, la maintenance et la mise en ligne des sites Internet du client.

**Site Internet** Ensemble de données nécessaires à la publication et à l'échange d'informations sur Internet associées à un ou plusieurs noms de domaine.

## 2 Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le prestataire héberge sur un serveur le site Internet du client. Lorsque l'hébergement est mutualisé, plusieurs sites de plusieurs clients peuvent être hébergés sur un même serveur d'hébergement.

Toute commande par télécopie ou par courrier d'une ou plusieurs prestations entraîne l'acceptation du présent contrat.

D'autres prestations, services ou options peuvent être fournis par le prestataire dans le cadre d'un autre contrat ou dans le cadre de conditions particulières attachées au

présent contrat.

Le client reconnaît expressément que le prestataire ne participe aucunement au sens des présentes à la conception, au développement, à la réalisation et à la maintenance du site Internet du client ou de ses outils informatiques de gestion et d'administration et que le présent contrat n'a en aucun cas pour objet l'accès à Internet. Toutefois, ces prestations peuvent être fournies par le prestataire dans le cadre d'un autre contrat.

Le client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu du prestataire toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les choix effectués par le client lors de la commande ainsi qu'éventuellement par la suite, demeurent sous son entière responsabilité.

A titre d'exemple, et sans que cette énumération soit limitative, le client a préalablement souscrit les abonnements et services nécessaires afin de disposer d'un accès au réseau Internet auprès des fournisseurs de son choix, le client a le libre usage d'un micro-ordinateur de type PC configuré et paramétré aux fins de se connecter au serveur, le client a acquis les licences logicielles nécessaires et le client a des connaissances techniques suffisantes lui permettant d'utiliser le service d'hébergement objet du contrat.

Le présent contrat est un contrat d'entreprise, au sens des articles 1787 et suivants du Code civil.

## 3 Prestations

### 3.1 Hébergement

Le prestataire propose au client l'hébergement dans ses DNS d'un nom de domaine, l'espace disque associé ainsi que l'hébergement de cet espace moyennant le paiement d'une location dont le coût est fonction de la formule choisie.

Le prestataire assure l'ensemble des connexions nécessaires à l'hébergement du site Internet, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, sous réserve des périodes de maintenance et des pannes éventuelles.

A ce titre le prestataire s'engage à satisfaire aux obligations techniques imposées par les opérateurs de réseaux, à se conformer aux protocoles et aux standards en usage sur l'Internet et à assurer et maintenir le bon état des équipements qu'il contrôle.

Compte tenu des spécificités du réseau Internet, le prestataire ne garantit ni l'accès sans interruption au serveur du client par les usagers de l'Internet, ni la vitesse d'accès à ce serveur.

Le bon de commande détaille les différentes caractéristiques de l'abonnement choisi par le client en vue de la préparation par le prestataire de l'espace et des ressources que celui-ci réserve au client sur un serveur. Le prestataire met à disposition cet espace et ces ressources

conformément aux éléments fournis par le client sur le bon de commande.

Le prestataire s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la mise en oeuvre d'un service d'une qualité conforme aux usages de la profession et à l'état de l'art.

## 3.2 Site internet

Le client administre seul son site Internet notamment au moyen d'une interface d'administration, accessible par mot de passe et identifiant.

Ainsi, le client dispose d'une totale liberté quant au contenu de son espace de stockage, dans la mesure où celui-ci est conforme aux lois et réglementations en vigueur, nationales comme internationales, notamment en matière de propriété intellectuelle, littéraire et artistique, et ne contient aucune information qui pourrait être considérée comme dénigrante, diffamatoire ou injurieuse, ou portant atteinte à la vie privée, aux bonnes moeurs ou à l'ordre public.

La construction des sites hébergés, le stockage et la diffusion des contenus, le choix du nom de domaine s'effectue sous les seules directions, contrôle et responsabilité du client. Le client est l'éditeur de son site Internet au sens des lois en vigueur. Il s'engage à mettre en ligne ses coordonnées et plus généralement à se conformer aux dispositions législatives en cours (voir paragraphe 4.13).

### 3.2.1 Espace FTP

A chaque compte utilisateur est associé un espace FTP privé. Certaines parties de cet espace peuvent ne pas être accessibles avec le serveur HTTP. Le client devra alors utiliser un logiciel utilisant le protocole FTP.

La capacité maximale d'un espace FTP n'est limitée que par l'espace de stockage mis à la disposition du client selon la formule choisie. Cependant l'interface d'administration permet au client de fixer une capacité maximale aux utilisateurs de son domaine. Par défaut, si le client ne précise pas de capacité maximale, chaque utilisateur aura comme capacité maximale l'espace de stockage mis à la disposition du client.

Les contenus stockés dans ces bases sont assimilés aux contenus du site Internet du client. Le client veillera notamment aux points indiqués au paragraphe 4.5.

### 3.2.2 Bases de données

Le client dispose selon la formule choisie de une ou plusieurs bases de données.

La première base de données est disponible dans un délai de 2 heures après l'activation du client. Les bases supplémentaires doivent être demandées au prestataire. Celui-ci indiquera au client le délai de disponibilité de ces bases supplémentaires.

Le client dispose d'une interface pour créer, supprimer et

modifier la structure et le contenu de ses bases.

Les contenus stockés dans ces bases sont assimilés aux contenus du site Internet du client. Le client veillera notamment aux points indiqués au paragraphe 4.5.

### 3.2.3 Statistiques

Le client peut accéder aux outils statistiques proposés par le prestataire par le biais de l'interface mise à sa disposition. Ces outils organisent automatiquement en tableaux et graphiques les fichiers logs générés par le serveur. Le client peut, soit utiliser ces outils mis à sa disposition, soit consulter des fichiers logs tels quels qu'il traitera avec ses propres outils ou ceux des tiers de son choix, outils qu'il devra alors paramétrer ou développer.

Le client comprend et reconnaît que les outils proposés ne permettent pas au prestataire de garantir l'exactitude des résultats statistiques obtenus et que l'exploitation des fichiers logs tels quels est sous la responsabilité exclusive du client, y compris concernant leur récupération régulière.

Le prestataire se réserve le droit de ne conserver les fichiers logs du site du client que sur une période de 1 an. En conséquence, il est de la responsabilité du client d'effectuer régulièrement les sauvegardes des fichiers logs détaillés qui lui semblent nécessaires.

## 3.3 Messagerie

Le prestataire met à la disposition du client des adresses email, des alias emails et des redirections d'emails dont le nombre est défini dans la formule choisie par le client. Le client pourra choisir ses adresses dans la mesure où elles sont disponibles et acceptées par le prestataire.

Le prestataire se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de supprimer une ou l'ensemble des adresses emails, alias et redirections, s'il estime que l'usage qui en est fait n'est pas conforme aux règles d'usage de l'Internet. Notamment un certain nombre d'adresses techniques peuvent être réservées (comme par exemple, mysql, abuse, system, ...).

Ces services de messagerie sont mutualisés et situés sur un ou plusieurs serveurs, éventuellement différents des serveurs d'hébergement. Le client est avisé que le protocole de transmission utilisé pour les messages électroniques s'applique exclusivement au transfert de chaînes de texte. En conséquence, le client reconnaît que le transfert de fichiers par ce biais comporte des aléas techniques. Le prestataire dégage toute responsabilité sur le délai de transmission, l'intégralité et l'intégrité des messages déposés dans les boîtes aux lettres du client ou renvoyés à d'autres adresses, y compris si elles sont situées sur le même serveur de messagerie.

### 3.3.1 Configuration

Les services de messageries électroniques proposés par le prestataire sont configurables à partir de l'interface d'administration. Elle permet de créer des boîtes aux

lettres électroniques, des alias et des redirections (renvoi des emails vers une autre adresse de messagerie). Le nombre de boîtes aux lettres figure sur le bon de commande.

Le client a la faculté d'affecter des identifiants et des mots de passe pour chacune de ces boîtes. Le client est seul responsable de la conservation et de la communication de ces identifiants et mots de passe.

### 3.3.2 Volumétrie

La capacité maximale d'un compte email (compte pop) n'est limitée que par l'espace de stockage mis à la disposition du client selon la formule choisie. Cependant l'interface d'administration permet au client de fixer une capacité maximale aux utilisateurs de son domaine. Par défaut, si le client ne précise pas de capacité maximale, chaque utilisateur aura comme capacité maximale l'espace de stockage mis à la disposition du client.

La capacité d'un message est limitée à 10Mo. Cette limite peut être levée temporairement et exceptionnellement par le prestataire.

Le client reconnaît et accepte que tout dépassement des capacités maximales et/ou une configuration erronée du fait du client peuvent générer la perte ou le rejet des messages entrants, voire générer des dysfonctionnements du système de messagerie mis en oeuvre, même en cas de renvoi de messages sur un compte externe au prestataire.

### 3.3.3 Filtrage des messages

Le prestataire filtre les messages entrant et sortant de la messagerie du client pour autant que le client ait correctement configuré ses propres logiciels. Le filtrage vérifie notamment les spams et les virus. Les logiciels utilisés par le prestataire étant développés par des tiers, le client reconnaît que le filtrage effectué peut ne pas être correct.

Il appartient donc au client de s'équiper de systèmes de sécurité complémentaires qui lui paraîtraient suffisants pour filtrer tout type de virus pouvant circuler sur Internet et pouvant s'introduire sur son système informatique par le biais du service de la messagerie électronique.

**Le client est averti que les emails supposés contenir des virus ne lui sont pas transmis. Un email signalant cette non transmission lui est envoyé en lieu et place. Par contre les emails supposés être des spams lui sont transmis, après l'ajout de champs d'entête spécifiques lui permettant de trier ultérieurement ces emails.**

### 3.3.4 Envoi de messages

Selon la formule choisie, le prestataire peut mettre à disposition du client un client de messagerie par internet (webmail) et un serveur SMTP permettant l'envoi de messages depuis un poste client.

Le service mail étant un service d'importance cruciale et soumis à des abus multiples, la mise à disposition de ce

service engage la responsabilité exclusive du client utilisateur.

Le client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur ainsi que les principes universels d'usage de l'Internet, communément appelés "Netiquette" (<http://www.ccr.jussieu.fr/ccr/doc/divers/Netiquette.htm>). Le client s'engage notamment à ne pas se servir des fonctionnalités de la messagerie pour envoyer des messages à des personnes qui ne désirent pas en recevoir. A ce titre, le client reconnaît avoir pris connaissance de la politique du prestataire concernant le spam, accessible à l'adresse <http://www.thalix.com/la-position-de-thalix-concernant-le-spam>. Il reconnaît expressément avoir connaissance des lois en vigueur (voir paragraphe 4.13).

En cas de plainte pour SPAM, c'est au client qu'il appartient de faire la preuve de sa bonne foi et non au plaignant de prouver qu'il s'agit de SPAM. Le client devra par exemple fournir la preuve que le plaignant avait accepté précédemment l'envoi de messages.

En cas d'inscription d'un serveur du prestataire dans les listes noires (blacklists) suite à l'envoi de SPAM par le client, une indemnité forfaitaire de 2.000€HT sera facturée. La responsabilité du client ne pourra pas être transférée à un tiers, notamment à un vendeur ou loueur d'une liste de prospection.

### 3.3.5 Consultation des messages

Le client pourra consulter ses messages soit par un accès POP3/IMAP4, soit via un logiciel de webmail.

L'accès au webmail est ouvert dans un délai de 2 heures après l'activation du client.

## 3.4 Sécurité et sauvegardes

Des sauvegardes hebdomadaires complètes, incrémentielles quotidiennes, et horaires pour certaines données, sont effectuées. Cependant, pour des raisons techniques, ces sauvegardes peuvent ne pas avoir lieu à la fréquence susvisée. Par conséquent, le client doit effectuer ses propres sauvegardes afin d'éviter la perte ou l'altération de ses fichiers et bases de données, notamment lorsque l'application hébergée est modifiée par le client entre deux sauvegardes réalisées par le prestataire.

En cas de perte ou de destruction des données du client, due à la faute prouvée du prestataire, la dernière sauvegarde effectuée pourra lui être communiquée dans un délai raisonnable. En cas de demande de restitution de sauvegarde émanant du client, l'opération de restitution fera l'objet d'un devis et, après acceptation du client, sera facturée au tarif en vigueur au jour de la demande.

En matière de pertes et/ou de restauration de données et/ou de programmes confiés par le client, les obligations et responsabilités du prestataire sont limitées aux stipulations qui précèdent.

### 3.5 Interface d'administration

Le client administre seul les services mis à sa disposition au moyen d'une interface d'administration, accessible par mot de passe et identifiant. Les mots de passe et identifiants sont communiqués par le prestataire au client dans le cadre de la mise en service. L'accès à cette interface est ouvert dans un délai de 2 heures après l'activation du client.

L'interface permet de créer, supprimer et modifier tous les services : sous-domaines, utilisateurs, messageries, ...

Toute modification réalisée à l'aide de l'interface d'administration est effective dans un délai maximal de 1 heure.

### 3.6 Support technique

Selon les caractéristiques de la formule d'hébergement figurant au bon de commande, le client peut accéder au service de support technique par téléphone de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi hors jours fériés au 01 57 69 12 29 (coût des communications en vigueur) ou par email à [support@thalix.com](mailto:support@thalix.com). En aucun cas, le prestataire ne garantit la résolution des incidents qui lui sont soumis, ni le temps nécessaire à la fourniture d'une réponse ou d'une solution de contournement. Ce support technique ne saurait en aucun cas couvrir l'aide au développement ou au débogage de matériels fournis par le client, qui déclare avoir la compétence nécessaire. Ce type de support pourra faire l'objet d'un contrat séparé. Toutefois, le prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de prendre en compte les incidents signalés et, dans la mesure du possible, y apporter une réponse que lui seul jugera appropriée.

### 3.7 Volumes de transfert et de stockage

Les différentes solutions d'hébergement proposées par le prestataire comprennent, sous forme de forfait mensuel, un certain espace de stockage de données exprimés en Méga Octets (Mo) ou en Giga Octets (Go). Tous les éléments fournis par le prestataire et mis à la disposition du client sont pris en compte dans ce volume de stockage, y compris espaces de stockage, bases de données et messageries.

Le client est responsable du respect de l'espace de stockage autorisé par la formule d'hébergement et options auxquelles il a souscrit. Tout dépassement de l'espace de stockage autorisé fera l'objet soit de l'évolution de l'abonnement en cours vers une formule couvrant l'espace de stockage nécessaire, soit d'une facturation complémentaire, établie au tarif en vigueur au jour du dépassement, sur la base du nombre de Méga Octets (Mo) stockés en sus, ce que le client accepte expressément.

En cas de litige, les parties conviennent que les mesures présentes dans la base technique feront seules foi en matière de dépassement de la bande passante et de dépassement de l'espace de stockage mis à la disposition du client sur la plate-forme d'hébergement.

Toutes les formules proposées ont un volume de transfert

illimité. Cependant le trafic est limité à 1Mbps avec une bande passante disponible de 100Mbps selon le site d'hébergement utilisé. Le client peut utiliser les fichiers logs et les exploiter selon les stipulations du paragraphe 3.2.3 et ainsi collecter les informations relatives à la bande passante de son site Internet. Tout dépassement répété et prolongé de cette limite peut entraîner de plein droit et sans préavis la suspension du service par le prestataire afin de ne pas altérer la qualité de service auprès des autres clients hébergés sur le serveur mutualisé.

### 3.8 Performances

En cas d'hébergement mutualisé, lors du développement de son site Internet, le client doit respecter les standards techniques de programmation. Ainsi, le client s'engage à ce que les scripts développés n'utilisent pas plus de 5% des ressources CPU à eux seuls et moins de 10Mo de mémoire RAM. Tout dépassement de ces seuils de manière répétée peut entraîner de plein droit et sans préavis la suspension du service par le prestataire afin de ne pas altérer la qualité de service auprès des autres clients hébergés sur le serveur mutualisé. Dans cette hypothèse, le prestataire en avisera le client a posteriori dans un délai raisonnable. De manière générale, le client s'engage à ce que les scripts hébergés ne portent pas atteinte à la configuration du serveur du prestataire. Ainsi, l'utilisation de programmes MySQL, PHP, Perl, Java ou de tout autre outil logiciel, de manière inappropriée ou abusive (scripts en boucle, connexion persistante, etc.) et non conforme aux standards de programmation susvisés est rigoureusement interdite.

Le client reconnaît que les aléas de l'accès au réseau Internet constitué par l'interconnexion à l'échelle internationale de réseaux informatiques ne permettent de fournir aucune garantie quant à la permanence du service et le maintien de ses performances.

Le prestataire ne peut être tenu que d'une obligation de moyens.

Le client est seul responsable des fichiers et logiciels téléchargés et installés sur son espace. Si ceux-ci entraînaient une dégradation, une rupture de service ou la nécessité d'une réinstallation complète du service, le client en serait le seul responsable et ne saurait engager la responsabilité du prestataire. Dans ce cas, l'interruption du service n'ouvrirait droit à aucune réclamation, aucun remboursement ou dédommagement en faveur du client.

### 3.9 Interruption du service

Le prestataire se réserve la possibilité d'interrompre l'accès au serveur pour procéder à une intervention technique de maintenance et/ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement de ses services.

Le prestataire préviendra le client, sur son site (<http://www.thalix.com/hebergement/>) et dans la mesure du possible, des opérations de maintenance ou de mise à jour envisagées, et ce, sans être tenu à aucune garantie ni indemnité et/ou dommages-intérêts d'aucune sorte vis à vis

du client.

Le prestataire s'efforcera de procéder aux opérations de maintenance aux heures où le serveur est le moins utilisé par les utilisateurs d'Internet, sauf dans le cadre d'une maintenance corrective urgente (upgrade de sécurité notamment).

### 3.10 Réclamations

Toute réclamation, au titre du contrat, doit être formulée par écrit et transmise :

- soit par fax au : 01 57 69 12 27
- soit par courrier à : THALIX 79 boulevard Richelieu 92500 Rueil-Malmaison
- soit par courrier électronique à : [support@thalix.com](mailto:support@thalix.com)

## 4 Conditions d'accès aux services

### 4.1 Identification du client

Le client personne physique déclare être âgé de plus de 18 ans et avoir la pleine capacité juridique.

Pour obtenir un accès aux services, le client s'engage à communiquer ses coordonnées exactes au prestataire. Le client s'engage à maintenir une adresse email de contact et une adresse postale valable.

Le prestataire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences que pourrait subir le client et/ou les tiers dans l'hypothèse où le client aurait omis de notifier au prestataire toute modification.

L'hébergement de sites implique l'obligation pour le client de s'identifier en permanence et à maintenir constamment accessibles les éléments d'informations prévus par les lois en vigueur (voir paragraphe 4.13).

Le client s'engage à transmettre à le prestataire des informations exactes, fiables, mises à jour, et complètes, et accepte de les mettre à jour, afin de conserver aux informations leur caractère exact, fiable et complet. A ce titre, le client s'engage à ne pas tenter d'induire en erreur le prestataire ou autres personnes concernées, en usurpant le nom ou toute information à caractère personnel d'autres personnes. Le client s'engage à informer immédiatement, par écrit, le prestataire de toute modification concernant sa situation, notamment en cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone, d'adresse email ou de ses références bancaires.

### 4.2 Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles fournies au prestataire sont nécessaires au traitement de la commande, et la fourniture du service. Elles sont susceptibles d'être utilisées pour faire connaître au client les modifications des conditions générales et des services du prestataire. Elles ne sont ni cédées, ni transmises à des tiers. Toutes les don-

nées personnelles recueillies par le prestataire sont traitées avec la plus grande confidentialité.

En conformité avec les dispositions de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (voir paragraphe 4.13).

Pour l'exercer, l'utilisateur peut s'adresser à THALIX 79 boulevard Richelieu 92500 Rueil-Malmaison.

En vertu de la législation en cours, les coordonnées déclarées par le client pourront être communiquées sur réquisition des autorités judiciaires. Le prestataire se réserve le droit de coopérer conformément à la loi, avec les autorités qui effectueraient des vérifications relatives à des contenus ou services accessibles via le réseau Internet ou à des activités illégales exercées par un utilisateur.

Il est rappelé que le prestataire n'est pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations qu'il stocke, ni de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites. Cependant, le prestataire pourra être amené à informer les autorités publiques compétentes des activités ou informations illicites dont il pourra acquérir connaissance dans l'exercice de son activité. Le prestataire est tenu, par ailleurs, de détenir et de conserver les données de nature à permettre l'identification de toute personne ayant contribué à la création d'un contenu des services dont il assure le stockage.

Le prestataire se réserve le droit de vérifier l'exactitude, la fiabilité et le caractère complet des informations fournies par le client et se réserve le droit, conformément à la législation en vigueur (voir paragraphe 4.13), de procéder à toute rectification d'informations inexacts ou non mises à jour et d'utiliser et d'exploiter les informations ainsi modifiées selon les termes prévus aux présentes.

D'une manière générale, dans le cas où le client communique et transmet à le prestataire des informations qui, bien que le concernant directement ou indirectement, visent ou mentionnent directement ou indirectement un tiers (personne physique), le client est alors seul et unique responsable de l'autorisation éventuellement à requérir auprès du ou des tiers concernés, ainsi que de la communication et de la transmission des dites informations auprès du prestataire ainsi qu'aux tiers concernés, dans les conditions prévues aux présentes.

A ce titre, le client s'engage à informer toute personne physique auprès de qui a été recueillie l'information divulguée du fait de la transmission auprès du prestataire, selon les modalités décrites dans les présentes conditions générales, des finalités du traitement, et de l'existence d'un droit d'accès aux données le concernant si ces données sont nominatives.

Le prestataire ne peut être tenu pour responsable, notamment à l'égard du ou des tiers, du contrôle a priori

ou a posteriori de la qualité et/ou du caractère habilité ou non de la personne qui collecte, obtient, divulgue et transmet des informations auprès du prestataire, notamment des informations à caractère personnel, ceci à quelque titre que ce soit et sur quelque fondement que ce soit, de même que de l'utilisation ou non utilisation, exploitation ou non exploitation, qui serait faite par le prestataire ou par un tiers des informations transmises.

### 4.3 Protection des mineurs

Le prestataire met en garde les personnes titulaires de l'autorité parentale sur la diversité et la nature des contenus et services accessibles sur les différents sites du prestataire, lesquels peuvent être susceptibles de porter préjudice aux mineurs.

L'utilisateur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection des mineurs susceptibles d'utiliser les services fournis. L'utilisation de ces services par une personne mineure s'effectue sous les seuls contrôles et responsabilité du client.

### 4.4 Achat et transfert de domaine

Pour son hébergement, le client doit utiliser les DNS du prestataire afin de profiter de toutes les facilités de l'interface d'administration. Dans le cas contraire le client devra gérer lui-même toute modification à apporter aux DNS du tiers choisi.

En cas d'achat de nom de domaine par le prestataire pour le client, le prestataire sera inscrit comme technical contact. En cas de transfert, le client s'engage à inscrire le prestataire comme technical contact dans les informations du domaine. Faute de quoi, le prestataire ne pourrait être tenu responsable du dysfonctionnement du domaine lié à des données techniques erronées. Ces droits seront restitués à la fin du contrat.

L'achat et le transfert de domaine sont soumis à des conditions imposées par les organismes d'enregistrement.

Concernant l'enregistrement d'un nouveau domaine, le prestataire informera le client que les coordonnées nécessaires à la création du domaine sont transmises aux organismes d'enregistrement.

Le client fait choix de son nom de domaine après s'être assuré de ce que ce dernier est disponible, qu'il n'enfreint ni la législation applicable, ni les droits des tiers.

### 4.5 Production des contenus et responsabilité éditoriale

Le client est le producteur des données de toute nature stockée et diffusées sur son hébergement de site Internet et s'engage à disposer de toutes les autorisations nécessaires pour leur stockage et leur diffusion.

Le client reconnaît assumer seule la responsabilité éditoriale prévue par la loi et s'engage à satisfaire à l'obligation

de déclaration préalable prévue.

Le client s'oblige à procéder à toutes déclarations de traitement d'informations nominatives telles que prévues par la loi et, plus généralement, à satisfaire aux obligations édictées par la loi notamment en assurant la sécurité de ces données.

Le client s'oblige à permettre l'exercice du droit de réponse dans les huit jours suivant celui de la diffusion du message contenant l'imputation qui fonde le droit de réponse.

Le client s'engage à se conformer aux lois applicables en France, et à l'étranger, ainsi qu'aux usages en vigueur sur l'Internet et à ce titre, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- à respecter les lois régissant les services de communication audiovisuelle, le traitement des données nominatives, la protection des mineurs, le respect de la personne humaine, la propriété intellectuelle, le droit des marques et le droit des brevets, le commerce électronique, la publicité, et de manière générale s'interdit tout stockage ou diffusion de données de toute nature pouvant constituer une atteinte aux droits d'un tiers ou une infraction à une loi en vigueur,
- en particulier, s'interdit la pratique du spamming, ainsi que le stockage ou la diffusion de toute donnée quelle qu'elle soit transgressant les lois en vigueur, notamment toute donnée à connotation pornographique ou liée à la discrimination ou à la haine raciale.

En cas de non respect de l'une de ces clauses, le prestataire se réserve de droit de fermer le site sans délais.

Le client garantit le prestataire de toutes les conséquences pouvant résulter pour ce dernier de la mise en cause de sa responsabilité civile à raison de la présentation et du contenu des données quelles qu'elles soient, stockées et/ou diffusées par le client à partir de son site ou du/des nom(s) de domaine du client et ce, à l'égard de la législation dans le monde entier. Le client indemnera le prestataire de tous frais, charges, indemnités et dépenses que celui-ci aurait à supporter de ce fait, et ce compris les honoraires et frais des conseils du prestataire, y compris en cas de décision de justice non définitive.

Le client s'engage à intervenir à toute instance engagée à l'encontre du prestataire du fait de la présentation et du contenu des données et/ou du/des nom(s) de domaine, aux fins de s'identifier comme étant le seul et l'unique responsable de ces données et de ce/ces nom(s) de domaine.

La responsabilité du prestataire ne saurait être engagée en cas de modification malveillante de l'espace de stockage ou des boîtes aux lettres du client et ce, malgré toutes les mesures de sécurité prises par le prestataire.

En application des dispositions légales et notamment de la loi du 30 septembre 1986 modifiée, le client est civilement et pénalement responsable du contenu de son site, des informations transmises, diffusées et/ou collec-

tées, de leur exploitation, des propos échangés sur les forums de discussion, et/ou publiés sur les listes de diffusion, des liens hypertextes, des revendications de tiers et actions civiles et/ou pénales qu'elles suscitent, notamment en matière de propriété intellectuelle, de droits de la personnalité, de la vie privée et de la protection des mineurs ; le client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur dont notamment les règles ayant trait au fonctionnement des services en ligne, au commerce électronique, aux droits d'auteur, aux bonnes moeurs et à l'ordre public ainsi que les principes universels d'usage de l'Internet, communément appelés "Netiquette" (<http://www.ccr.jussieu.fr/ccr/doc/divers/Netiquette.htm>).

Le client s'interdit plus particulièrement de disposer dans son site d'un contenu à caractère illicite ou contraire aux bonnes moeurs et à l'ordre public (sites à caractère érotique ou pornographique) et de proposer des liens hypertextes pointant vers des sites ou des pages non conformes

En conséquence, le client accepte la suppression ou la limitation de l'accès du grand public aux contenus hébergés par le prestataire et mis en ligne par le client. La responsabilité du prestataire ne peut être recherchée à cet égard pour quelque cause que ce soit. Nonobstant ce qui précède, le client reste redevable de la totalité des sommes dues au titre du contrat en cours sans possibilité de résiliation anticipée et le prestataire se réserve le droit, sans mise en demeure préalable, de résilier de plein droit le présent contrat, sans autre formalité et sans préjudice de tous dommages-intérêts auxquels le prestataire pourrait prétendre.

#### 4.6 Propriété intellectuelle

Tous les logiciels, présentations d'information, dénominations, noms commerciaux, textes, commentaires, images, illustrations, marques de produits ou de services, inventions, et de manière générale toute création quel que soit le genre accessible à l'aide des sites du prestataire, demeurent la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs, à savoir le prestataire, les fournisseurs de programmes ou tout autres ayants droits, étant entendu que seule est autorisée l'utilisation pour un usage privé par le client.

La constitution et la télétransmission de données, d'informations, de logiciels, s'effectuent sous le contrôle et la responsabilité du client.

Si le client bénéficie dans l'offre commandée d'un accès lui permettant l'ajout de logiciels, il s'engage à posséder les droits nécessaires à leur installation et utilisation. En cas de manquement, le prestataire ne saurait être redevable de quoi que ce soit vis à vis des propriétaires respectifs.

Le prestataire concède au client un droit d'usage des logiciels fournis dans le cadre des prestations d'hébergement, à titre non-exclusif, pour la durée du contrat et pour le monde entier. Le client s'engage à ne pas copier, traduire, modifier, corriger, améliorer, adapter, décompi-

ler par ingénierie inverse, créer des oeuvres dérivées, et s'interdit plus généralement toute atteinte aux droits de propriété intellectuelle des éditeurs ou du prestataire sur ces logiciels. Le client n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur les bases de données du prestataire, ni sur ses marques, concepts, écrans, graphiques ou look & feel. A la fin du contrat, pour quelque cause que ce soit, le client devra, sans délai, cesser d'utiliser les logiciels mis à disposition par le prestataire ainsi que la documentation associée. Le client s'engage à respecter les conditions générales d'utilisation des progiciels tiers mis à sa disposition par le prestataire pour la durée du contrat. Les conditions générales d'utilisation de ces progiciels tiers sont disponibles auprès des éditeurs ou du prestataire sur demande du client.

#### 4.7 Responsabilité

Le prestataire s'engage à mettre tous ses moyens en oeuvre pour délivrer dans des conditions optimales le service d'hébergement au client. La responsabilité du prestataire envers le client ne pourrait être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputables. Le client reconnaît que les logiciels et progiciels (édités par des tiers) utilisés sur le serveur relèvent d'un domaine particulièrement complexe en matière de technique informatique et qu'ils ne peuvent matériellement pas faire, notamment dans le contexte de l'utilisation mutualisée de leurs fonctionnalités, l'objet de tests ni d'expériences couvrant toutes les possibilités d'utilisation, même si le choix technologique opéré par le prestataire sur les logiciels dits 'libres' améliore sensiblement le taux de fonctionnement. Le client accepte donc de supporter les risques résiduels d'imperfection ou l'indisponibilité du serveur.

Du fait des caractéristiques de l'Internet, que le client déclare parfaitement connaître, le prestataire ne saurait voir sa responsabilité engagée pour notamment :

- le contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, leur exploitation et leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers notamment les fichiers d'adresses mais aussi le son, le texte, les images, les éléments de forme, les données accessibles sur le site et ce à quelque titre que ce soit, notamment le contenu de sites accessibles par les liens hypertextes mis en place par le client sur son propre site, le contenu de messages diffusés par des internautes sur le forum de discussion accessible sur le site du client, le contenu de messages envoyés par des internautes à une liste de diffusion du site appartenant au client.
- les difficultés d'accès au site hébergé du fait du non respect total ou partiel d'une obligation du client, d'une défaillance et/ou d'une saturation à certaines périodes des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.
- la contamination par virus des données et/ou logiciels du client, dont la protection incombe à ce dernier.
- les intrusions malveillantes de tiers sur le site du client et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du client, malgré les mesures raisonnables de sécurité mises en place par le prestataire.

- la mauvaise programmation ou le mauvais paramétrage de l'application hébergée (site Internet du client) pour lesquels le prestataire n'intervient en aucun cas.
- les dommages que pourraient subir les équipements connectés à la plate-forme d'hébergement (terminaux du client) ou leur mauvaise utilisation, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du client.
- les détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le client.
- le dépassement de l'espace de stockage autorisés par la formule d'hébergement choisie par le client lors de la souscription du service.
- les préjudices indirects, c'est à dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance partielle ou totale du service fourni par le prestataire, tels que préjudice commercial, perte de commandes, atteinte à l'image de marque, trouble commercial quelconque, perte de bénéficiaires ou de clients. Toute action dirigée contre le client par un tiers constitue un préjudice indirect et par conséquent, n'ouvre pas droit à réparation.

Les réparations dues par le prestataire en cas de défaillance du service d'hébergement qui résulteraient d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice réel, direct, personnel et certain subi par le client lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse des dommages indirects, pour autant que le client rapporte la preuve que le manquement ou la faute du prestataire est la cause de ce préjudice..

En cas de manquement par le prestataire à ses obligations contractuelles, le client dispose d'un délai de 3 mois à compter de ce manquement, pour engager la responsabilité du prestataire. Aucune action en justice ne pourra être engagée par l'une ou l'autre des parties après ce délai de 3 mois à compter du fait générateur de cette action, ou de la révélation du fait générateur de cette action. Exception est faite pour les actions qui pourraient être engagées par le prestataire pour défaut de paiement, une telle action n'étant limitée par aucun délai.

En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge du prestataire, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le client au prestataire, au cours des trois derniers mois pour la part du service pour laquelle la responsabilité du prestataire a été retenue dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Le client s'engage par ailleurs à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

## 4.8 Sécurité des accès

L'utilisation de l'interface d'administration par le client s'effectue sous sa seule responsabilité. L'accès à la mise à jour de l'hébergement du site Internet par le client est protégé par des noms d'utilisateur et des mots de passe dont

le client s'engage à conserver la confidentialité sous son entière responsabilité.

Le client est seul responsable de la conservation et de la communication des identifiants et mots de passe nécessaires à l'emploi de l'interface d'administration. Cependant le client autorise le prestataire à communiquer les modalités d'accès au serveur à son créateur de site, référencé comme partenaire, dans le cas où le client aura spécifié ses coordonnées au prestataire. Le client est entièrement et exclusivement responsable des conséquences de la communication des identifiants et mots de passe par le prestataire au prestataire désigné ou en cas de perte ou de vol des identifiants et mots de passe.

En toute hypothèse, il est formellement interdit au client d'analyser, visualiser ou modifier la configuration du serveur du prestataire ainsi que sa structure et les fichiers le constituant, ou tenter de le faire. Les seules interventions autorisées du client sur le serveur sont l'implémentation, la mise à jour ou la suppression des éléments (fichiers et répertoires) constituant son site Internet et se trouvant dans son espace d'hébergement privé. Toute intervention sur des sites Internet de tiers présents sur le serveur et/ou toute intrusion ou tentative d'intrusion des systèmes informatiques du prestataire entraînera la mise en jeu immédiate de la responsabilité pénale et civile du client par le prestataire.

## 4.9 Durée

Le présent contrat et ses annexes sont conclus pour une durée initiale de 1 an, prenant effet à compter de l'enregistrement du client et de son acceptation des présentes, c'est-à-dire à compter du paiement relatif à l'achat de la prestation commandée.

Le présent contrat est renouvelable, aux conditions générales d'hébergement et aux tarifs en vigueur lors du renouvellement. Le client sera tenu informé de la reconduction du contrat par courrier électronique à l'adresse de contact administratif.

Pour ce faire, le prestataire adressera un courrier électronique d'information en respectant l'échéancier qui suit :

- Email 1 : 60 jours avant la date d'expiration du contrat
- Email 2 : 30 jours avant la date d'expiration du contrat
- Email 3 : 48 heures avant la date d'expiration du contrat pour signifier la fermeture du service.

Quel que soit le produit ou service, le prestataire ne peut être tenu pour responsable de la non réception partielle ou totale d'un ou de plusieurs des emails de relance et de reconduction de contrat.

Le client effectuera le renouvellement de son contrat en effectuant un paiement par chèque ou virement au compte du prestataire. Le contrat est reconduit pour une période équivalente à compter de la réception du règlement de l'abonnement.

Le contrat pourra être résilié au terme de sa période par l'une ou l'autre des parties sous réserve de respecter un

préavis de 30 jours notifié par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception. Le client ne pourra prétendre à aucun remboursement ou dédommagement en cas de résiliation anticipée du contrat.

A défaut de réception par le prestataire du paiement par le client au plus tard 30 jours après l'enregistrement par le prestataire d'une commande initiale ou d'un renouvellement, le présent contrat pourra être déclaré par le prestataire comme nul et non avenu à titre de condition résolutoire. Au delà de cette période, le prestataire et le client seront libérés de toutes leurs obligations en vertu du présent contrat, sans indemnité de la part du prestataire ; en revanche, le client restera redevable envers le prestataire d'une indemnité égale au montant des frais liés aux formules d'hébergement souscrites pour la période écoulée.

#### 4.10 Suspension

Le prestataire se réserve le droit de suspendre toutes les prestations en cours, à tout moment et sans préavis, notamment en cas d'inexécution par le client de l'une de ses obligations prévues au titre du présent contrat, ou à la demande expresse d'une autorité administrative ou juridictionnelle compétente, ou encore en cas d'atteinte réelle ou supposée à un droit quelconque, le tout sans que cette suspension puisse être considérée comme un manquement à ses obligations.

Le client reconnaît et accepte que le prestataire pourra subordonner le rétablissement des prestations suspendues à la mise en oeuvre effective par le client des mesures appropriées destinées à garantir tout risque de perpétuation ou de réitération des faits à l'origine de la suspension.

En cas de plainte, réclamation, notification quelle qu'en soit la forme, au prestataire relatives aux agissements du client sur l'hébergement de son site Internet, quels qu'ils soient, comme dans le cas où le client ferait disparaître des sites les éléments de son identification, le prestataire sera en droit de suspendre immédiatement la connexion au serveur, sans que cette suspension ne puisse donner droit au versement d'aucune indemnisation, et le client restant redevable à l'égard du prestataire de toutes les sommes dues au titre de la facturation déjà émise comme de la facturation à émettre jusqu'à l'expiration du contrat.

Le client est averti qu'une utilisation abusive (ou reposant sur une programmation incorrecte) peut être de nature à rendre incompatible le fonctionnement du site sur un serveur mutualisé, et exposer le site concerné à une suspension sans préavis afin de garantir une qualité de service acceptable à l'ensemble des clients du serveur.

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à l'une des obligations prévues aux présentes, non réparé dans un délai de 8 jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le dit manquement et précisant les fautes contractuelles reprochées, le présent contrat sera automatiquement résilié de plein droit, sans préjudice de tous les dommages et intérêts dus par l'une ou l'autre des parties. Cette résiliation

se fera aux torts de la partie ayant la charge de l'obligation contractuelle non exécutée, sauf cas de force majeure.

#### 4.11 Prix

Les prix des formules d'hébergement fournies par le prestataire au titre du contrat d'hébergement font l'objet de plusieurs tarifs établis en fonction de la nature des prestations. Les tarifs en vigueur sont disponibles sur demande ou en ligne sur le site du prestataire (<http://www.thalix.com/hebergement/>).

Le prix de la prestation est mentionné sur le bon de commande. Les droits et taxes susceptible de grever le prix seront à la charge exclusive du client.

Le prestataire se réserve le droit de réviser ses tarifs à tout moment sous réserve d'en informer le client deux mois à l'avance par l'envoi d'un courrier électronique et/ou par une inscription sur le site du prestataire. En cas de refus de cette modification, le client devra mettre fin à son contrat, sous réserve du respect d'un préavis de 30 jours, et ce même au cours de la période initiale du contrat. Le prix des prestations payées d'avance est garanti pour la période concernée.

#### 4.12 Facturation

Les factures sont payables en Euros uniquement, d'avance et à réception, pour la période. Le paiement des factures s'effectue au choix du client, par chèque ou tout autre mode de paiement que lui propose le prestataire. Aucun escompte n'est accordé en cas de règlement anticipé.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu de plein droit au paiement de pénalités d'un montant égal à cinq fois le taux de l'intérêt légal. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande de THALIX. Ces intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement complet.

En outre, le non règlement d'une facture à son échéance entraînera la suspension de toutes les prestations en cours, objet du contrat, 8 jours après la mise en demeure d'avoir à régler les sommes impayées, non suivie d'effet. Cette suspension est sans préjudice pour le prestataire d'user de la faculté de résiliation du contrat. La remise en service des prestations après paiement, sera soumis à l'acquittement d'une somme forfaitaire de 75€HT en règlement des frais afférents à la gestion de cette remise en service.

#### 4.13 Législation

Le client s'oblige à respecter la législation en vigueur à la signature du présent contrat, ainsi qu'à toute modification qui pourrait subvenir ultérieurement.

Le présent paragraphe est fourni à titre d'information. Il n'est pas exhaustif et ne saurait en aucun cas se substituer à une analyse effectuée par le client de ses obligations légales effectives.

- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, portant sur les déclarations de traitement d'informations nominatives et l'obligation d'assurer la sécurité de ces données  
→ [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)
- loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique  
→ [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)
- loi n° 2000-719 du 1er août 2000, modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, à la responsabilité éditoriale, aux coordonnées à mettre en ligne, précisant notamment que les coordonnées déclarées par le client pourront être communiquées sur réquisition des autorités judiciaires
- article 6 d Directive N° 95-46 du 24 octobre 1995, sur l'obligation de vérifier l'exactitude, la fiabilité et le caractère complet des informations fournies par le client
- loi n°86-1067 du 30 septembre 1986, relative à la liberté de communication audiovisuelle, portant sur la responsabilité éditoriale, indiquant que le client est l'éditeur de son site Internet, précisant les mentions légales obligatoires, les dispositions applicables à la vente à distance, l'obligation de déclaration préalable  
→ [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)
- article 6 de la loi du 29 Juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, précisant l'exercice du droit de réponse

## 5 Dispositions finales

### 5.1 Notifications

Toutes les notifications effectuées dans le cadre du présent contrat le seront par écrit, aux adresses mentionnées ci-dessus.

Les notifications envoyées par voie postale devront l'être en recommandée avec accusé de réception.

Les notifications peuvent également être envoyées par télécopie ou par email, aux adresses et numéros indiqués à cet effet ci-dessus, à condition que la partie émettrice reçoive bien confirmation de la réception desdites notifications de la part du destinataire. En cas d'envoi par télécopie ou email, les notifications sont réputées avoir été reçues le premier jour ouvré après la date de transmission.

### 5.2 Force majeure

Les parties ne peuvent être tenues pour responsables de l'inexécution de leurs obligations prévues au présent contrat et à ses annexes, si cette inexécution était due à la force majeure.

Pour l'application de cette clause, ne pourront être considérés comme constitutifs d'un cas de force majeure, que

les événements répondant aux conditions ci-après :

- Ce ou ces événements devront être irréversibles, irrésistibles et imprévisibles, c'est-à-dire totalement indépendants de la volonté des parties.

- A la suite de ces événements, l'une ou l'autre des parties s'est trouvée dans l'impossibilité absolue de faire face à ses obligations.

- En cas de survenance d'un cas de force majeure, tel que défini ci-dessus, chacune des parties devra en informer l'autre immédiatement et au plus tard dans les 48 heures de la survenance de cet événement, ou de la connaissance de cet événement, sous peine de déchéance. Elle devra également faire connaître à l'autre partie les moyens qu'elle compte mettre en oeuvre de limiter les effets de cet événement sur ses obligations.

Seront notamment considérés comme cas de force majeure tous événements provoquant une interruption d'alimentation électrique, de télétransmission, de téléphone ou de connexion internet, tous événements provoquant une panne d'ordinateur, ainsi que toute interruption des télécommunications, quels que soient les équipements ou le réseau en cause, dès lors qu'ils ne sont pas sous le contrôle du prestataire.

Les obligations ainsi suspendues, seront exécutées à nouveau dès que les effets de la ou des causes de toute non exécution auront pris fin, et ce, dans un délai qui sera fonction des disponibilités du moment. Toutefois, les parties se réservent le droit de dénoncer le présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception après qu'elles aient eu connaissance de l'incidence de l'événement de force majeure sur la réalisation du contrat, sans qu'une quelconque indemnité soit due de ce fait.

### 5.3 Accord des parties

Les présentes conditions générales sont applicables à toute prestation d'hébergement fournie par le prestataire. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales d'hébergement, qui s'appliquent quelles que soient les options retenues, l'hébergement souscrit et les modalités d'ouverture de l'hébergement. Aucune demande séparée ou modification particulière du bon de commande faite par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du prestataire, prévaloir contre les présentes conditions générales. Toute clause contraire posée par le client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au prestataire, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à la connaissance de ce dernier.

Le fait que l'une des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales et/ou d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Si l'une quelconque des clauses du présent contrat

s'avère nulle au regard d'une règle de droit ou inapplicable, elle sera réputée non écrite, mais n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat qui garderont leur plein effet et portée.

## 5.4 Evolution

Les conditions générales et le bon de commande en ligne (<http://www.thalix.com/hebergement/>) prévalent sur les conditions générales et le bon de commande imprimés. Les parties conviennent que le prestataire peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le client par un avertissement en ligne et/ou de porter ces modifications dans les conditions générales en ligne.

Toute modification des conditions générales ou particulières ainsi que l'introduction de nouvelles formules d'hébergement ou prix feront l'objet d'une information en ligne sur le site du prestataire (<http://www.thalix.com/hebergement/>), ou l'envoi d'un courrier électronique au client.

Dans ces hypothèses, le client peut résilier de plein droit le présent contrat dans un délai de 30 jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

## 5.5 Confidentialité

Chacune des parties devra considérer comme confidentiel, pendant la durée du contrat et après son expiration, les informations, documents, systèmes, savoir-faire, formules ou données quelconques en provenance de l'autre partie dont il pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

Toutefois, le client a la faculté de communiquer à un tiers prestataire en charge du développement de son site Internet certaines de ces informations à la condition d'un

accord préalable et écrit du prestataire et de recueillir de la part du tiers prestataire, par écrit et préalablement, les mêmes engagements de confidentialité.

## 5.6 Preuve

Les enregistrements informatisés, conservés dans le système informatique du prestataire dans des conditions raisonnables de sécurité, sont considérés comme les preuves des communications, de la conclusion du contrat, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

## 5.7 Cession

Le client n'est pas autorisé à céder, transférer, déléguer ou licencier les droits et obligations découlant du contrat, sous quelque forme que ce soit, à une autre société, sauf accord préalable et écrit du prestataire.

Le contrat pourra être transféré par le prestataire à tout moment à une autre société de son choix. Le prestataire informera le client de ce transfert via une information en ligne sur son site (<http://www.thalix.com/hebergement/>), ou par messagerie électronique.

## 5.8 Droit applicable et attribution de compétence

Les parties soumettent le présent contrat au droit français.

Tous différends relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution du présent contrat seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre, notwithstanding pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou conservatoires, en référé ou par requête, et les mesures d'exécution.

## 5.9 Election de domicile

Pour l'exécution du présent contrat et de ses suites, les parties élisent domicile.